



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2005/5/Add.1
20 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Soixante-troisième session
27-30 septembre 2005

**EXAMEN DES ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION
ET PROGRAMME DE TRAVAIL JUSQU'EN 2008**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document contient:

- La stratégie de la FAO et de la CEE dans le domaine des forêts et du bois dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est;
- Les conclusions et les recommandations:
 - de l'atelier sur les conséquences de l'EFSOS pour les politiques, Budapest;
 - de la première conférence internationale sur les centres de formation aux métiers de la forêt, La Bastide-des-Jourdans (France);
 - du séminaire sur le thème «Les forêts et notre patrimoine culturel», Sunne (Suède).

STRATÉGIE DE LA FAO ET DE LA CEE DANS LE DOMAINE DES FORÊTS ET DU BOIS DANS LES PAYS DE LA CEI ET DE L'EUROPE DU SUD-EST

1. La stratégie de la FAO et de la CEE a été définie et débattue avec de nombreuses parties prenantes. Elle a été approuvée par les bureaux en avril 2005 (annexe I). Elle sera une source d'orientations pour l'Équipe de spécialistes qui tiendra sa session inaugurale à l'automne de 2005, et fixera le cadre et les priorités des activités de la FAO et de la CEE.

2. Le Comité est invité à prendre note de la stratégie et à donner les orientations qui lui semblent nécessaires.

SUIVI DE L'ÉTUDE DES PERSPECTIVES DU SECTEUR FORESTIER EN EUROPE

3. Un atelier sur les conséquences de l'Étude des perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS) pour les politiques s'est tenu à Budapest. Il en est issu un certain nombre de conclusions et de recommandations, reproduites à l'annexe II, qui seront soumises au Groupe de travail au début de 2006. Certaines se situent au niveau des politiques et doivent être portées à l'attention du Comité.

4. Les délégations sont invitées à prendre note des conclusions de l'atelier de Budapest et à examiner les modalités de leur mise en œuvre au niveau national.

ASPECTS SOCIAUX ET CULTURELS

5. Depuis octobre 2004, il y a eu deux réunions sur ces questions, où ont été adoptées des conclusions et des recommandations, dont certaines se situent au niveau des politiques:

- Première conférence internationale sur les centres de formation aux métiers de la forêt, La Bastide-des-Jourdans (France), février 2005 (annexe III);
- Séminaire sur le thème «Les forêts et notre patrimoine culturel», Sunne (Suède), juin 2005 (annexe IV).

6. Les délégations sont invitées à prendre note des conclusions et recommandations des réunions de La Bastide-des-Jourdans et de Sunne, d'en débattre et d'indiquer dans quelle mesure elles seront prises en compte au niveau national.

Annexe I

STRATÉGIE DE LA FAO ET DE LA CEE DANS LE DOMAINE DES FORÊTS ET DU BOIS DANS LES PAYS DE LA CEI ET DE L'EUROPE DU SUD-EST

1. Introduction

La stratégie a été fixée par la FAO et la CEE, en consultation avec plusieurs parties prenantes du secteur forestier de la CEI et de l'Europe. Elle a pour but de définir les grands domaines dans lesquels le Département des forêts de la FAO et la Section du bois de la CEE concentreront leurs activités à court terme dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est¹.

La stratégie s'étend de 2005 à 2010; elle fera l'objet d'un examen annuel de la part de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO de l'appui et de la contribution au développement durable du secteur forestier dans les pays d'Europe du Sud-Est et de la CEI (annexe I). Elle fixe les grandes priorités des futures activités de la FAO et de la CEE dans le secteur forestier et prévoit les méthodes d'exécution.

2. Analyse de la situation

2.1 Évolution

Dans les années 90, les pays de la CEI et de l'Europe de l'Est ont entrepris la transition qui devait les faire passer d'une économie centralisée à une économie de marché. Ce mouvement s'est souvent traduit par des changements sociaux et économiques radicaux. Les progrès ont été inégaux et les situations actuelles présentent des différences considérables entre les pays.

En particulier, les pays les plus proches de l'Europe occidentale ont dans l'ensemble avancé plus vite sur la voie de l'économie de marché. Par exemple, huit pays d'Europe de l'Est ont progressé au point qu'ils étaient déjà membres de l'Union européenne en 2004², après avoir réalisé en moins de 10 années de nombreuses réformes politiques dans tous les secteurs.

¹ La CEI (Communauté d'États indépendants) et l'Europe du Sud-Est comprennent: l'Albanie, l'Arménie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République d'Azerbaïdjan, la République de Moldova, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Serbie-et-Monténégro, le Tadjikistan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan. On notera que tous ces pays sont membres de la CEE et également membres de la FAO, à l'exception du Bélarus (en voie de le devenir) et de la Fédération de Russie.

² L'économie de marché est une condition d'adhésion à l'Union européenne; par définition, les pays en question ne sont plus «en transition» ni, par conséquent, au centre de la stratégie. Ils sont cependant prévus dans certains aspects de celle-ci dans la mesure où ils sont riches d'une expérience qu'ils pourraient faire partager aux autres pays de la région.

Les autres pays ont avancé beaucoup moins vite et en sont restés aux premières étapes de la transition, ou même au tout début.

Dans l'ensemble, la transition suppose plusieurs réformes politiques et macroéconomiques (privatisation, changement de régime foncier, modification du droit de propriété, etc.) qui ont sur la conversion à l'économie de marché des conséquences beaucoup plus larges que les modifications apportées à un seul secteur. Ainsi, la réforme du secteur forestier est dans une large mesure la résultante de ces réformes plus générales. D'autre part, les politiques forestières mises en œuvre pour soutenir la transition diffèrent d'un pays à l'autre. Par exemple, les procédures qui permettent de restituer à leurs anciens propriétaires les biens du patrimoine public ne sont pas les mêmes dans tous les pays, et les domaines forestiers rendus à la propriété privée ne sont pas identiques non plus. Cela dit, la plupart des pays où la transition a beaucoup avancé présentent des traits communs quant aux mesures qu'ils ont prises et aux changements qui se sont produits avec l'effort de conversion (voir tableau ci-dessous).

Caractéristiques de la transition communes aux nouveaux États membres de l'UE
<p>Les politiques mises en œuvre pour soutenir la transition varient d'un pays à l'autre. Mais le secteur forestier de la plupart des pays a connu un bon nombre, sinon la totalité, des évolutions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation du patrimoine forestier de l'État: restitution des terres forestières à des propriétaires privés; vente des exploitations à des investisseurs nationaux et internationaux; restructuration du domaine public restant (décentralisation de l'aménagement, gestion plus commerciale des entreprises forestières nationales); • Développement du secteur forestier privé: accroissement de l'investissement privé dans le secteur; développement des institutions privées (par exemple, création d'associations de propriétaires); acquisition par le secteur privé de compétences en matière d'aménagement et de commercialisation; • Modification des politiques et des réglementations pour tenir compte de la participation accrue du secteur privé dans le secteur forestier et de l'évolution du rôle de l'État, qui passe de la maîtrise totale de l'activité forestière à un travail de définition et de mise en œuvre de la politique forestière; • Évolution de l'aménagement forestier dans le sens des objectifs économiques (par exemple, rentabilité) chez les propriétaires privés et les entreprises nationales; • Modification de l'encadrement commercial dans le sens de la détermination des prix par les marchés locaux et internationaux et du rôle de la dynamique de l'offre et de la demande dans la prise de décisions. <p>Le passage à l'économie de marché s'est en général accompagné d'une intégration plus poussée des économies considérées à l'économie mondiale (accroissement des échanges et des investissements étrangers) et d'une sensibilisation de l'opinion publique, plus influente et plus attentive à l'activité forestière.</p>

Les activités du Département des forêts de la FAO et de la Section du bois de la CEE devraient avoir pour but d'aider les pays de la région à poursuivre le développement de leur secteur forestier au regard des perspectives et des difficultés que présente la transition. Elles devraient s'appuyer sur l'expérience déjà acquise par les pays où la transition a progressé davantage (c'est-à-dire les nouveaux membres de l'Union européenne) et tenir compte des perspectives du secteur forestier dans les pays de la région. De manière plus générale, la stratégie devrait se développer à partir des points forts de la FAO et de la CEE, c'est-à-dire le rassemblement et l'exploitation d'informations et les compétences techniques en matière d'aménagement forestier et d'analyse des politiques forestières.

2.2 Tendances et perspectives du secteur forestier en Europe de l'Est et dans la partie européenne de la CEI

Les tendances et les perspectives du secteur forestier dans l'Europe de l'Est (y compris les nouveaux membres de l'Union européenne) et la partie européenne de la CEI ont été récemment analysées par la FAO et la CEE. Les conclusions ont été publiées dans le cadre de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS)³. Une partie des conclusions principales est présentée ci-dessous.

Marchés des produits forestiers. Ils se sont très nettement contractés au début des années 90, en parallèle avec le ralentissement général de l'activité économique de tous les pays considérés. Depuis, le secteur forestier s'est rapidement renforcé dans beaucoup de pays (c'est-à-dire la plupart des nouveaux membres de l'UE et, plus récemment, la Fédération de Russie). Cette expansion rapide devrait se poursuivre dans toute la région dans les années qui viennent.

Pour ce qui est de l'avenir, on projette des taux élevés de croissance de la production et de la consommation de toutes les catégories principales de produits de la forêt (même si on pense en général que la production augmentera plus vite que la consommation). Le moteur de cette évolution sera le potentiel économique considérable du secteur forestier (bon accès aux marchés internationaux des produits forestiers, abondantes ressources financières, main-d'œuvre qualifiée à bon marché). Ces atouts ont attiré (et continueront d'attirer) des investissements de plus en plus abondants dans le secteur de la transformation dans certains pays de l'Europe de l'Est, ce qui favorisera encore l'élargissement des échanges internationaux et la réorientation des flux commerciaux.

En ce qui concerne plus précisément l'Europe du Sud-Est et la partie européenne de la CEI, les investissements et la commercialisation sont en retard par rapport au mouvement qui a eu lieu dans les nouveaux membres de l'UE, à l'exception de la Fédération de Russie. Pourtant, l'EFSOS donne à prévoir que la production et la consommation s'y accroîtront rapidement à l'avenir tant que les pays concernés poursuivront le processus de transition (c'est-à-dire la réforme de leurs politiques et de leurs marchés).

³ Les projections détaillées ne seront pas présentées ici. Voir: Organisation des Nations Unies, *European forest sector outlook study 1960-2000-2020*, New York et Genève, à paraître.

Ressources forestières. Ces quelques dernières décennies, le rapport entre abattage et accroissement a fléchi dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, en particulier dans la partie européenne de la CEI (c'est-à-dire la Fédération de Russie). Dans certains d'entre eux pourtant (pays baltes), l'augmentation de l'abattage depuis le milieu des années 90 l'a fait remonter. À l'avenir, certains pays pourraient se rapprocher de la croissance limite de leur production eu égard à la ressource disponible, alors que d'autres (en particulier la Fédération de Russie) ont le potentiel qui leur permettrait de continuer d'augmenter rapidement leur production pendant encore un certain temps.

Pour ce qui est de l'aménagement forestier, la privatisation (c'est-à-dire la restitution) a fait apparaître dans beaucoup de pays un grand nombre de petits propriétaires forestiers, qui souvent ne disposent ni des compétences ni des ressources qui leur permettraient de gérer leur patrimoine dans le sens de la durabilité. À cela s'ajoute souvent la petitesse des parcelles, qui limite les possibilités d'économie d'échelle. Le prix actuel du bois, faible d'une manière générale dans la région, est un stimulant pour la concurrence mais on peut se demander s'il suffit à couvrir certains des coûts de l'aménagement forestier que suppose la prospérité continue des pays en question. C'est un problème qui touche surtout les nouveaux membres de l'UE, mais il fait apparaître les difficultés que les autres pays de la région auront à résoudre à mesure qu'ils avanceront dans leur transition.

La croissance rapide des activités de transformation, se combinant aux difficultés auxquelles font face les propriétaires privés, donne à penser que certains des bénéfices sociaux et environnementaux des forêts pourraient être menacés. Ainsi, même si la gestion reste apparemment de bonne qualité et si certains problèmes (celui par exemple de l'antracnose) se sont atténués ces dernières années, les incendies de forêt et l'abattage illégal, pour ne citer qu'eux, pourraient bien être en augmentation. Ces deux derniers phénomènes concernent surtout l'Europe du Sud-Est et la partie européenne de la CEI. Il est donc important que les responsables politiques continuent de cerner les problèmes, d'en évaluer l'importance et d'élaborer les stratégies qui leur permettront de les régler.

Politiques et institutions. Dans certains pays, les organismes forestiers ont redéfini leurs fonctions afin d'intégrer les changements sociaux, politiques et économiques qui ont accompagné la transition. Cela dit, dans beaucoup de pays de l'Europe du Sud-Est et de la partie européenne de la CEI, les politiques et les institutions encore à réformer sont nombreuses.

Selon encore l'étude, le secteur forestier devra non seulement relever les défis d'ordre économique décrits ci-dessus, mais faire face de surcroît à une demande plus forte quant aux bénéfices sociaux et environnementaux des forêts et à une participation plus active de la société civile dans la vie du secteur. Il apparaît également qu'il faudra améliorer la coordination des politiques entre les secteurs. Tous ces problèmes appellent une réflexion politique approfondie et des réformes dans tous les pays de la région.

2.3 État du secteur forestier dans la partie asiatique de la CEI

À l'heure actuelle, on ne sait pas grand-chose au niveau international de l'état actuel des tendances et des perspectives du secteur forestier dans la partie asiatique de la CEI.

C'est pourquoi la FAO mène actuellement une étude prospective sur la région⁴. Hormis ce travail, les seules informations générales récentes dont on dispose sur la région sont celles qui ont été présentées au premier Congrès forestier régional⁵. Cette manifestation a été l'occasion de soulever les questions touchant actuellement le secteur forestier de la région, à savoir:

- L'exposition des forêts aux graves menaces que représentent l'activité de l'homme et l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles;
- L'importance de l'aménagement intégré des terres et de la coordination intersectorielle des politiques;
- La faiblesse du couvert forestier et sa mauvaise régénération, qui réclament des efforts plus soutenus de protection, de restauration et de repeuplement;
- Le financement insuffisant de l'activité forestière;
- La faible participation de la société civile et la nécessité de partenariats et d'une participation et d'une collaboration plus soutenues entre parties prenantes;
- La nécessité de modifier profondément le rôle de l'État dans le sens des réformes politiques et structurelles en cours (réformes politique, législative et institutionnelle);
- L'expansion des zones protégées pour assurer une protection acceptable de la biodiversité;
- La nécessité d'intégrer les dimensions socioéconomiques dans les politiques et les plans forestiers.

Bien que les informations et les analyses concernant cette région soient peu abondantes, la liste ci-dessus devrait orienter le Département des forêts de la FAO et la Section du bois de la CEE dans l'élaboration de la stratégie concernant la partie asiatique de la CEI. Cette stratégie sera d'ailleurs actualisée lorsque l'on connaîtra les conclusions de l'étude prospective entreprise dans la région.

3. Champ d'activité de la FAO et de la CEE

Toute activité réalisée dans la CEI et l'Europe du Sud-Est devrait être centrée sur un petit nombre de domaines où elle aurait un effet marqué et qui relèvent des compétences fondamentales de la FAO et de la CEE. Elle devrait aussi être alignée sur les buts et les objectifs plus généraux des deux institutions, sans faire double emploi avec les efforts des autres organismes à l'œuvre dans les pays considérés, et compléter et seconder si possible les initiatives déjà lancées.

⁴ Étude sur les perspectives pour l'Asie occidentale et centrale (FOWECA).

⁵ Congrès forestier régional, 25-27 novembre 2004, Bichkek.

3.1 Activités fondamentales de la FAO

Les activités principales de la FAO s'articulent sur les quatre grands axes suivants:

- **Rendre l'information accessible.** La FAO fait fonction de réseau de connaissances spécialisées pour le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données sur l'agriculture, la pêche et les forêts. Ce travail est réalisé avec les pays grâce à des réseaux de correspondants et d'experts nationaux;
- **Faire partager ses compétences en matière de politiques.** La FAO a des années d'expérience en analyse de politiques, qu'elle met au service des États membres qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies. Elle offre également un lieu d'échanges pour les pays qui souhaitent confronter leurs témoignages à l'occasion d'ateliers et de séminaires;
- **Faire se rencontrer les nations.** La FAO offre un lieu de neutralité où les nations peuvent se rencontrer et s'entendre sur les principaux problèmes que rencontrent l'agriculture, la pêche et les forêts;
- **Rapprocher les connaissances du terrain.** La FAO mobilise des ressources et gère des projets concrets au nom des pays industrialisés, des banques de développement et d'autres partenaires. Elle fournit également des compétences techniques pour la réalisation des projets et, dans quelques cas, un financement modeste.

Pour ce qui est de l'activité forestière dans la CEI et l'Europe du Sud-Est, les principaux atouts de la FAO sont sa neutralité et son objectivité, l'abondance des informations dont elle dispose et le lieu de dialogue qu'elle offre aux nations (notamment en faisant participer les gouvernements et les autres parties prenantes du secteur). Il faut mentionner aussi le fait qu'elle offre un point de vue régional et mondial et sait mettre en commun les données d'expérience tirées de situations extrêmement diverses. Cependant, la modicité des ressources financières et humaines destinées aux projets concrets reste un handicap, qui l'oblige à se consacrer aux priorités les plus pressantes et à collaborer avec d'autres institutions⁶.

3.2 Programme intégré de travail FAO/CEE pour le bois et les forêts

Pour beaucoup de pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est, le travail de la FAO est coordonné avec celui de la CEE, avec intervention du secrétariat commun de Genève. Le programme de travail intégré relatif aux forêts et aux bois de la Commission des forêts européennes de la FAO et du Comité du bois de la CEE se déploie sur les cinq «domaines d'activité» suivants:

1. Marchés et statistiques;

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Réunion sur le programme forestier des pays d'Europe centrale et orientale, 28 et 29 juin 2004, Budapest.

2. Évaluation des ressources forestières et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
3. Études prospectives – Analyse et suivi;
4. Aspects sociaux et culturels de l'activité forestière;
5. Politiques et questions intersectorielles.

Les activités intéressant la CEI et l'Europe du Sud-Est relèvent expressément des domaines d'activité 2 (création de capacités de commercialisation des produits de la forêt dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est) et 5 (Tendances des politiques et des institutions du secteur dans la CEI et l'Europe du Sud-Est). La stratégie devrait englober ces activités, que les pays de la région ont déjà qualifiées de prioritaires.

4. Domaines prioritaires pour les activités futures

Selon l'évaluation de l'état actuel et des perspectives du secteur forestier de la région, les activités du Département des forêts de la FAO et de la Section du bois de la CEE devraient à l'avenir viser en priorité les domaines suivants:

4.1 Rassemblement et analyse des données

Comme on l'a dit, il n'est pas facile d'obtenir au niveau international des renseignements sur le secteur forestier dans beaucoup de pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est. Améliorer l'accessibilité des données est d'une grande urgence car, sinon, ni les pays eux-mêmes ni la communauté internationale ne peuvent faire un état des lieux ni hiérarchiser les priorités. Il existe déjà des mécanismes et des réseaux expérimentés, que soutiennent la FAO et la CEE, qui rassemblent, valident, analysent et échangent des informations au niveau régional. Une fois que les pays seront raccordés à ces réseaux, ils pourront rester plus facilement en relation avec le reste de la communauté internationale.

D'une manière plus générale, les responsables politiques disposent également de peu de données chiffrées sûres et politiquement pertinentes sur les bénéfices sociaux et environnementaux des forêts. Plusieurs pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est ont souligné l'intérêt de ces données et des améliorations sont donc nécessaires dans ce domaine.

4.2 Réforme des politiques et des institutions

Des changements profonds et rapides se sont produits dans les politiques et les institutions du secteur forestier de beaucoup de pays d'Europe de l'Est où la réforme est bien avancée (c'est-à-dire les nouveaux membres de l'Union européenne). Cette évolution a facilité le processus de transition et permis aux administrations compétentes de mieux faire face aux défis de l'avenir. Mais dans beaucoup d'autres, on commence à peine à envisager la réforme des politiques et des institutions. Ces pays pourraient tirer profit de l'expérience acquise jusqu'ici, et la FAO et la CEE soutenir les activités permettant l'échange de témoignages.

L'EFSOS et le Congrès régional ont souligné l'importance des liaisons transectorielles. Les acteurs du secteur forestier devraient maintenir un dialogue plus soutenu sur le plan des politiques et attirer l'attention des autres secteurs (par exemple l'agriculture, le commerce, l'environnement, l'énergie) sur les bénéfices sociaux et environnementaux de l'aménagement durable des forêts et l'apport qu'il peut constituer pour le développement durable d'ensemble. La FAO et la CEE peuvent prêter leur concours sur ce plan grâce aux relations qu'elles entretiennent en dehors du secteur et à leur capacité de travailler de façon transectorielle.

L'application du droit des forêts et des règles de bonne gouvernance a été récemment qualifiée de question méritant de plus amples recherches. Les gouvernements devraient s'assurer que des normes acceptables soient mises en application en matière de respect du droit forestier et de la bonne gouvernance surtout s'ils souhaitent commercer avec d'autres pays qui ont le souci du consommateur. L'assistance technique dans ce domaine est considérée comme prioritaire par le Département des forêts de la FAO et reste un sujet de préoccupation pour certains pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est.

4.3 Viabilité économique

Dans les pays qui ont d'abondantes ressources forestières, de nombreuses compétences et des facilités d'accès aux marchés, le secteur offre un bon potentiel de contribution majeure à la croissance économique (ce qui s'est déjà produit dans quelques-uns des nouveaux membres de l'Union européenne). Or, l'analyse de l'EFSOS montre qu'une croissance rapide peut au contraire menacer la viabilité économique à long terme de la gestion des forêts. À l'heure actuelle, cette menace se fait surtout sentir en Europe occidentale, où la concurrence de l'Est fait baisser les prix et réduit le revenu des propriétaires. Certains des nouveaux membres de l'Union européenne ont déjà exprimé leurs inquiétudes et le problème s'étendra vraisemblablement à l'Europe du Sud-Est et à la partie européenne de la CEI.

Les activités devraient à l'avenir se centrer sur les lieux et les sous-secteurs dans lesquels les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est disposent d'un avantage comparatif, et porter sur l'examen des moyens susceptibles de maintenir et d'améliorer la viabilité économique de l'aménagement forestier (y compris le paiement pour service écologique et la mise en marché de produits forestiers améliorés). Des activités analogues peuvent être envisagées dans la partie asiatique de la CEI, mais elles appellent une approche très différente en fonction des différences de niveau de développement économique entre beaucoup de ces pays.

4.4 Viabilité sociale

Pour certains pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est, le secteur forestier est un grand employeur du secteur formel et l'EFSOS montre que des questions comme celles de la formation, de la santé et de la sécurité justifieraient un examen plus approfondi aux niveaux national et local. Pour ce qui est des autres pays, la contribution sociale du secteur forestier est concentrée davantage sur les activités de type informel grâce auxquelles les membres les plus pauvres de la société subviennent à leurs besoins. L'assistance technique dans ces deux domaines devrait à l'avenir être hautement prioritaire à la FAO et à la CEE.

4.5 Viabilité écologique

Les menaces qui pèsent sur la viabilité écologique sont dans beaucoup de cas propres à quelques pays, ou se manifestent à la suite de chocs ponctuels. Par exemple, la pauvreté, les troubles civils, la guerre ou la faiblesse des institutions ont déjà provoqué des phénomènes comme la multiplication des incendies, la surexploitation (surtout pour le bois de feu), le surpâturage, l'abattage illégal, l'érosion des sols, le dépeuplement, la dégradation des forêts et même la désertification. Il y a en plus le problème spécial que soulève la gestion des forêts contaminées par la radioactivité (à la suite de la catastrophe de Tchernobyl). La FAO et la CEE devraient, en procédant cas par cas et à mesure qu'apparaissent les besoins, prêter un concours plus soutenu aux gouvernements pour résoudre ces problèmes.

On constate de surcroît le besoin à plus long terme de poursuivre la lutte contre les incendies de forêt et d'intensifier pour cela, la coopération internationale. La FAO et la CEE devraient continuer de favoriser cette coopération et de donner des orientations techniques pour l'élaboration de stratégies nationales de prévention et de maîtrise des feux de forêt.

5. Approche et méthodes de travail

5.1 Priorités sous-régionales

Il va sans dire que les diverses sous-régions de la CEI et de l'Europe du Sud-Est sont très différentes quant à la nature des défis qu'elles ont à relever et à leurs capacités dans le domaine forestier. De plus, d'autres organismes et d'autres partenaires se sont déjà attaqués à divers problèmes dans diverses parties de la région. C'est pourquoi les pays concernés seront répartis de la manière suivante dans la stratégie:

- **Europe du Sud-Est:** Albanie; Bosnie-Herzégovine; Bulgarie; Croatie; Roumanie; Serbie-et-Monténégro; ex-République yougoslave de Macédoine;
- **Partie européenne de la CEI:** Bélarus; République de Moldova; Ukraine;
- **Fédération de Russie;**
- **Partie asiatique de la CEI:** Arménie; Géorgie; Kazakhstan; Kirghizistan; République d'Azerbaïdjan; Tadjikistan; Turkménistan; Ouzbékistan.

La Fédération de Russie n'est pas actuellement membre de la FAO, mais elle est prévue dans la stratégie car elle est membre de la CEE. Dans le cas où elle deviendrait membre de la FAO, la stratégie serait ajustée.

Les nouveaux membres de l'Union européenne devraient être invités à participer activement à beaucoup des activités envisagées par la stratégie. Ils ont beaucoup moins besoin d'aide que les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est, mais ils ont acquis une expérience considérable qu'ils peuvent mettre à la disposition des autres pays; leur participation relève clairement de la mission de la FAO et de la CEE consistant à promouvoir la coopération internationale.

5.2 Méthodes de travail

Parmi les principales activités que soutiendront la FAO et la CEE, on peut citer les suivantes:

- **Rassemblement et analyse de données.** Enquêtes régulières et spéciales dans le secteur sur des sujets particuliers sur lesquels il n'est pas facile d'obtenir des informations. Production de rapports nationaux, thématiques et synthétiques sur des sujets de grande importance pour les responsables politiques. Ces activités représenteront sans doute une bonne part de ce qui sera fait dans la région. Pour que l'effort aboutisse, il est indispensable que le personnel technique de la FAO et de la CEE offre son soutien et donne des orientations générales et des instructions détaillées;
- **Réunions.** Organisation de séminaires et d'ateliers pour échanger des témoignages et, le cas échéant, développer la coopération internationale dans tel ou tel domaine. Ces manifestations sont aussi l'occasion de nouer des relations et de renforcer les capacités des correspondants nationaux, qui peuvent ainsi répondre régulièrement aux demandes d'information internationales (surtout le Questionnaire commun sur le secteur des forêts et les questionnaires sur l'évaluation des ressources forestières). Les réunions aussi seront vraisemblablement au centre des futures activités;
- **Collaboration.** La collaboration entre pays et avec les institutions partenaires est indispensable pour mobiliser les ressources et donner aux activités un maximum d'effet. Les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts conserveront un rôle important dans la réalisation des activités de la FAO et de la CEE;
- **Projets sur le terrain.** La FAO a peu de ressources pour les projets sur le terrain et la CEE n'en a aucune. C'est pourquoi les propositions de projet doivent être centrées sur les pays qui ont des besoins aigus et n'ont guère d'autres moyens d'obtenir des soutiens. De plus, les projets sont le plus souvent des réalisations à court terme qui répondent à des besoins encore imprévus. Les projets sur le terrain ne compteront sans doute pas pour beaucoup dans les activités futures. La FAO et la CEE examineront quand même activement toute occasion qui se présentera de fournir une assistance technique (dans les domaines prioritaires énumérés ci-dessus) pour les projets financés par des sources nationales ou d'autres sources internationales;
- **Formation.** Un petit nombre d'activités de formation pourraient être prévues dans la mesure des besoins, mais il est très probable que ces activités compteront pour bien peu dans les activités futures. La formation doit couvrir à la fois les manifestations parrainées par la FAO et la CEE et les emplois de courte durée offerts par les deux institutions (au titre des programmes d'universitaires et de volontaires de la FAO).

Pour ce qui est des arrangements de coordination entre la FAO et la CEE, la session annuelle de l'Équipe de spécialistes offrira la meilleure occasion de présenter les activités déjà engagées par les deux institutions et de définir de façon détaillée les activités et les priorités futures des pays de la région.

Un programme de travail roulant sur deux ans sera établi tous les ans, avec indication des résultats que les pays souhaitent atteindre et des activités de la FAO et de la CEE censées les y aider. Ce programme de travail (annexe 2) sera révisé, modifié et approuvé par l'Équipe de spécialistes, puis soumis à l'approbation des organes subsidiaires des institutions (c'est-à-dire la Commission des forêts européennes de la FAO et le Comité du bois de la CEE).

5.3 Mobilisation de ressources

Le gros du financement de la stratégie proviendra des programmes ordinaires de la FAO et de la CEE, avec un appoint modeste du Programme de coopération technique de la FAO, si cela est possible. Il est très improbable que ces ressources s'accroissent à l'avenir, et les activités devront donc viser la rentabilité maximale et s'articuler sur les projets existants et les initiatives prises par d'autres partenaires. Il est en particulier vraisemblable que les activités devront compter encore dans une mesure considérable sur l'apport des autorités nationales.

La FAO et la CEE ont remporté certains succès dans la mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'autres organismes et elles continueront de rechercher des occasions de cofinancement et de mise en commun des ressources. Jusqu'à présent, les ressources extrabudgétaires ont été dans la plupart des cas mobilisées selon les occasions qui se présentaient (c'est-à-dire lorsque des pays se sont offerts à soutenir telle ou telle activité) et non de façon systématique). À l'avenir, on adoptera une attitude plus méthodique dans ce domaine et on s'attend que l'Équipe de spécialistes joue à cet égard un rôle central.

5.4 Partenariats et synergies

Quelques grandes institutions se sont déjà attaquées aux problèmes du secteur forestier avec les pays de la région, surtout la Commission européenne et la Banque mondiale. La FAO et la CEE veilleront à ce que la mise en œuvre de la stratégie ne fasse pas double emploi avec leur travail mais soit centrée sur les domaines prioritaires définis ci-dessus dans les pays qui connaissent les besoins les plus aigus. De plus, comme on l'a dit, elles rechercheront activement les occasions de collaborer avec les institutions en question à la réalisation de projets d'intérêt mutuel.

Enfin, elles continueront de collaborer étroitement avec d'autres grands acteurs de la région (MCPFE, associations professionnelles, autres institutions internationales, organisations non gouvernementales) et de soutenir et encourager les autorités nationales qui souhaitent travailler en partenariat avec elles.

6. Résumé

Le tableau ci-dessous présente de manière synoptique les principaux volets de la stratégie. Ce résumé, qui a été voulu très général, n'indique que les grands sujets, les sous-régions, les activités et les principaux partenaires qui seront touchés par la mise en œuvre de la stratégie. Des propositions d'activité plus détaillées et mieux centrées seront rédigées et présentées chaque année à l'Équipe de spécialistes.

STRATÉGIE FORESTIÈRE DE LA FAO DANS L'EUROPE DU SUD-EST ET LA CEI
(2005-2010)

Activité	Sous-régions prioritaires	Activités principales	Ressources	Partenaires potentiels
Rassemblement et analyse de données Rassemblement de données de fond Bénéfices sociaux et environnementaux	CEI Europe CEI Asie Toutes les sous-régions	Enquêtes Enquêtes et rapports	Programmes ordinaires Programmes ordinaires, Ressources extrabudgétaires	Communauté européenne, Banque mondiale
Réforme des politiques et des institutions Réformes liées à la transition Liaisons transsectorielles entre les politiques Droit des forêts et règles de gouvernance Gestion des forêts domaniales Gestion du changement	Toutes les sous-régions Toutes les sous-régions Europe du Sud-Est CEI Europe Toutes les sous-régions Toutes les sous-régions	Réunions Réunions et rapports Réunions et rapports Réunions et rapports Réunions et rapports	Programmes ordinaires, PF, Ressources extrabudgétaires Programmes ordinaires, Ressources extrabudgétaires Programmes ordinaires, Ressources extrabudgétaires	Banque mondiale, Banque asiatique de développement Communauté européenne Communauté européenne, Banque mondiale
Viabilité économique Étude des avantages comparatifs Commercialisation des produits de la forêt	CEI Europe Fédération de Russie Europe du Sud-Est CEI Europe	Rapports Réunions et rapports	Programmes ordinaires Programmes ordinaires	PNUD ?
Viabilité sociale Questions d'emploi Activité forestière et lutte contre la pauvreté	Europe du Sud-Est CEI Europe Fédération de Russie CEI Asie	Rapports et formation Réunions et rapports	Programmes ordinaires Programme ordinaire	? Banque mondiale, Banque asiatique de développement
Viabilité écologique Réponse à des problèmes particuliers Incendies de forêt	CEI Europe Fédération de Russie CEI Asie Europe du Sud-Est Fédération de Russie	Réunions et projets Réunions et projets	Programme ordinaire PF Programme ordinaire PF	PNUE

MISSION DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES

ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO DE L'APPUI ET DE LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR FORESTIER DANS LA CEI ET L'EUROPE DU SUD-EST	
Référence au programme de travail intégré: Domaine d'activité 5, élément de programme 5.3, et Domaine d'activité 1, élément de programme 1.3	
A. OBJECTIFS	
Renforcer l'efficacité des activités internationales visant à seconder le développement durable du secteur forestier dans les pays de la CEI et d'Europe du Sud-Est, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • Développer un secteur privé viable et efficace, en répondant en particulier aux besoins des propriétaires de forêts et des petites entreprises forestières; • Renforcer en particulier la capacité des institutions du secteur public à mettre en place une politique et un cadre institutionnel efficaces; • Renforcer l'intégration de la foresterie avec d'autres secteurs en tenant compte des questions intersectorielles; • Développer le partage et l'échange de données, d'informations et de connaissances; • Déterminer les questions nouvelles qui se posent et faciliter le dialogue et la discussion. 	
PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS: L'équipe déterminera les questions prioritaires dans la CEI et l'Europe du Sud-Est et favorisera un débat transparent au niveau régional sur les priorités et les meilleures pratiques en matière de réforme des politiques et des institutions dans ce secteur. Elle sera consultée à propos de la formulation d'une stratégie pour les activités de la FAO dans le secteur forestier pour les pays en transition. Elle conseillera le secrétariat de la CEE/FAO sur la mise en œuvre des programmes dans le cadre du programme de travail intégré. L'Équipe de spécialistes: <ul style="list-style-type: none"> • Participera à la formulation d'activités appropriées; • Donnera son avis sur l'efficacité des diverses initiatives; • Contribuera à la mobilisation des ressources à l'appui des diverses activités; • Contribuera à la mise en commun des connaissances et des informations. 	
B. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
ÉTABLI/APPROUVÉ PAR	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Genève, octobre 2004
DURÉE	De 2005 à 2008
MÉTHODES DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions et recommandations adressées aux secrétariats. • Correspondance suivie entre les membres. Les modalités de travail (calendrier des réunions, communications, sous-groupes éventuels ou projets spéciaux) seront fixées par l'Équipe à sa première session. Des partenariats seront établis avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes, en particulier avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.
RAPPORT	Une fois par an: rapport à la réunion commune des bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO.
RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE	Il sera choisi à la session inaugurale.
MEMBRES DE L'ÉQUIPE	Les gouvernements et les autres parties prenantes seront invités à proposer des noms. La représentation des parties prenantes et des régions devrait être équilibrée.
MEMBRE DU SECRÉTARIAT RESPONSABLE	Volker Sasse, SEUR, Budapest, FAO

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE RÉALISATION DE LA STRATÉGIE FORESTIÈRE FAO/CEE

Les participants à la réunion à laquelle la stratégie a été adoptée⁷ ont établi le tableau ci-dessous. Celui-ci présente de manière plus détaillée les activités qui pourraient être entreprises à l'avenir par la FAO et la CEE. Le programme de travail sera ultérieurement assorti d'une série de résultats convenus et approuvés, d'activités détaillées et de l'identité des partenaires qui participeront à chacune d'elles, dans l'ordre des sujets isolés par la stratégie.

Éléments de programme • Résultats attendus	Chefs de file FAO/CEE (entre parenthèses = partenaires)	B – Activités de base (personnel permanent, ressources budgétaires) X – Financement extérieur
A. Aider les propriétaires de forêts et les petites exploitations forestières		
A1. Renforcement des capacités des «nouveaux» propriétaires privés en matière de gestion et de commercialisation	CEE (FOP, FOR, SEUR)	B X
A2. Renforcement des institutions privées du secteur forestier (associations)	FON (CEPE, SEUR)	B
A3. Augmentation des bénéfices sociaux et environnementaux des forêts privées	FON (UICN, SEUR)	X
B. Renforcer l'encadrement politique et institutionnel du secteur forestier et soutenir l'aménagement des forêts domaniales		
B1. Sensibilisation de l'opinion publique et prise de décisions à caractère participatif	SEUR (FON)	B
B2. Intégration de l'activité forestière dans le développement rural par l'adoption d'une approche transsectorielle	FON (SEUR)	X
B3. Amélioration du climat des investissements dans le secteur forestier compte tenu des bénéfices sociaux et environnementaux des exploitations forestières	SEUR (FOP, FON, CEE)	X
B4. Durabilité de l'aménagement des forêts domaniales et amélioration de l'efficacité économique	FOR (FON, SEUR, CEE)	B
B5. Progrès du remembrement des terres	SEUR (FON, DDR)	B
C. Faciliter les échanges de données et d'informations		
C1. Intensification des échanges internationaux de données et d'informations; accessibilité de financements extérieurs	CEE (SEUR, FO)	X
C2. Suivi de l'évolution des institutions publiques et de l'encadrement juridique des exploitations forestières	SEUR (CEE, FON)	B
C3. Suivi des activités d'assistance au secteur forestier dans la CEI et l'Europe du Sud-Est; analyse des créneaux potentiels pour les activités du programme forestier	CEE (SEUR, FON)	B

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Réunion sur le programme forestier dans les pays d'Europe centrale et orientale, 28 et 29 juin 2004, Budapest.

Annexe II

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LES CONSÉQUENCES DE L'EFSOS POUR LES POLITIQUES

Conclusions

Le travail entrepris au titre de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS) est indispensable:

- Comme base des décisions politiques;
- Comme contribution au développement durable;
- Comme outil professionnel du secteur forestier et comme moyen d'influencer l'opinion publique en matière de forêts;
- Comme moyen de réunir des informations pour les pays qui, pour la plupart, ne peuvent le faire eux-mêmes;
- Comme contribution aux travaux internationaux (Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, Union européenne, etc.).

Les conclusions de l'EFSOS ont été particulièrement bien accueillies en ce qui concerne les questions suivantes:

- Déplacement de la production vers l'Est;
- Viabilité économique du secteur forestier;
- Potentiel de croissance de la production européenne;
- Promotion de l'utilisation du bois comme source d'énergie et matériau écologiques;
- Coordination intersectorielle et dialogue transsectoriel;
- Renforcement des bénéfices sociaux et environnementaux des forêts.

Les participants, parlant à titre personnel et en qualité d'experts, ont jugé que les trois recommandations suivantes étaient les plus importantes parmi celles qui découlaient de l'EFSOS:

- La viabilité économique du secteur forestier, y compris l'approche transsectorielle;
- Le rôle des forêts dans l'énergie et le changement climatique;
- L'offre de biens et de services autres que la production de bois, y compris leur rémunération et leur contrôle.

Recommandations

Actions à entreprendre

- Les évaluations devraient être plus fréquentes;
- La CEE et la FAO devraient mesurer l'évolution enregistrée entre 2000 et 2005 au regard des projections de l'EFSOS;
- Une étude prospective générale devrait être rédigée qui servirait de toile de fond aux études régionales, notamment pour ce qui est des événements mondiaux influant fortement sur ce qui se passe en Europe;
- Les conséquences pour le secteur forestier de l'accroissement de la demande d'énergie produite par le bois devraient être analysées;
- Un groupe devrait être constitué aux côtés des groupes de modélisation pour poursuivre la réflexion sur le cadre théorique et méthodologique des futures études;
 - Parce que les spécialistes de la modélisation ont besoin de faire soutenir les politiques lorsqu'ils demandent des financements;
 - Parce qu'il y a de longs temps morts.

Améliorations méthodologiques

- Amélioration des bases empiriques et des modélisations;
- Approbation sans réserve des approches transsectorielles;
- Amélioration de l'analyse des scénarios politiques;
- Meilleure compréhension du fonctionnement des institutions politiques (normes de résultat);
- Meilleure corrélation entre les analyses et les recommandations de politique générale;
- Analyse plus poussée de certains sujets (sans négliger les analyses fondamentales), à savoir:
 - Évaluation des biens et des services autres que la production de bois et incorporation des conclusions dans le processus politique;
 - Eaux et forêts;
 - Forêts et bois dans la politique relative au changement climatique;
 - Changements structurels dans l'emploi et la main-d'œuvre forestière;
 - Valeur ajoutée dans le secteur.

Actions au niveau des pays

- Les profils de pays de l'EFSOS sont utiles en ce qu'ils offrent une présentation générale; il convient d'en conserver le mode de présentation.

Les pays sont invités à réviser les profils de pays de l'EFSOS de façon systématique et à faire connaître leurs conclusions au secrétariat.

Annexe III

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES CENTRES DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA FORÊT

Messages clefs

- Si nous voulons une gestion durable de la forêt, nous avons besoin d'une main-d'œuvre durable.
- Travailler en réseau peut aider la formation et la formation peut aider au travail en réseau (travailler en réseau s'apprend).
- Les réseaux forestiers ont besoin d'être connectés. L'information existe, mais sa diffusion n'est pas coordonnée car il n'y a pas de base de données commune.
- Les expériences locales ne sont pas suffisamment valorisées.
- Les sources d'information sont fragmentées.
- Au niveau européen, les standards de formation sont manquants ou incomplets.
- La certification des centres de formation est un avantage important.

Recommandations aux États membres et aux institutions européennes

Il est demandé à la Commission européenne (programme Leonardo da Vinci) de mettre à disposition la base de données des programmes forestiers (produits réalisés, programmes en cours et nouvelles demandes). Cette base de données pourrait être accessible depuis le site Eduforest. Les informations ainsi rendues disponibles favoriseraient la valorisation des produits existants, les nouveaux partenariats et permettraient aux promoteurs de ne présenter que des produits innovants. Cela permettrait également à la Commission Leonardo de choisir de bons produits.

Les États membres et les institutions européennes sont invités à tout mettre en œuvre pour favoriser la mise en œuvre des décisions prises par la première conférence des centres de formation aux métiers de la forêt et pour que les travaux entrepris soient suivis et réalisés dans les mois et années à venir.

Ils sont invités à soutenir les centres de formation dans leur effort en faveur de la gestion durable des forêts en réponse aux attentes.

Ils sont invités à apporter le nécessaire soutien à la tenue de tels congrès ainsi qu'aux initiatives destinées à promouvoir la formation dans le secteur forestier. Dans l'immédiat, il serait utile d'apporter les financements nécessaires pour structurer et solidifier le partenariat engagé à l'initiative des centres et de leurs partenaires privilégiés.

La formation est un élément moteur indispensable en faveur de l'évolution des compétences pour une gestion durable des forêts. Le secteur forestier européen gagnerait à un développement harmonieux de la formation dans les États membres. Les actions qui vont dans ce sens doivent être encouragées.

Le Réseau d'experts CEE/FAO/BIT pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts est invité à sensibiliser les parlementaires européens à la nécessité d'une politique forestière qui, dans le cadre des aspects culturels et sociaux, donne toute la place qu'elle mérite à la formation forestière. Cette action doit être relayée dans tous les pays par les centres de formation auprès de leurs représentants au Parlement européen.

Recommandations au Réseau d'experts FAO/CEE/BIT

Le Réseau d'experts est invité à diffuser officiellement les résultats de la Conférence auprès des autorités nationales et internationales compétentes et à suivre la prise en compte des conclusions, des recommandations et des décisions.

Il est demandé au Réseau d'experts CEE/FAO/BIT de poursuivre son initiative en faveur de la formation forestière, notamment en favorisant les partenariats et le travail en réseau des centres de formation. Une structure de coordination est en effet nécessaire pour favoriser la mise en œuvre des décisions prises. Le travail en réseau permettra de renforcer les échanges, de partager les informations et les bonnes pratiques dans le respect de chaque partenaire (culture, langue et aspects sociaux).

Le Réseau d'experts est invité à réunir régulièrement une telle conférence, la deuxième fois dans deux ans. La Suisse propose d'accueillir le prochain congrès.

Annexe IV

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE SUR LE THÈME «LES FORÊTS ET NOTRE PATRIMOINE CULTUREL»

Conclusions

Dans leur presque totalité, les forêts européennes ont été façonnées par l'activité de l'homme pendant des générations, des siècles et des millénaires. La forêt d'aujourd'hui est la résultante des tensions sociales et écologiques. Elle fait partie de l'identité de l'Europe et du patrimoine culturel de notre génération. Nous devons aux générations passées et aux générations à venir de mettre nos forêts en valeur, en harmonie avec le paysage.

Le patrimoine culturel est confié avant tout aux propriétaires et aux usagers locaux des forêts. Mais bien d'autres acteurs ont aussi un rôle à jouer. Le dépeuplement des campagnes, le recul de l'agriculture et d'autres dynamiques économiques et sociales modifient la composition du paysage forestier culturel. C'est ainsi que l'on constate dans certaines régions la déperdition des pâturages et de la biodiversité qui avaient mis des millénaires à se développer et d'autres espaces ouverts dans des paysages de plus en plus dominés par la forêt. Les conséquences de cette évolution sont souvent difficiles à évaluer et à prendre en compte dans les décisions d'aménagement des forêts.

Le patrimoine culturel forestier est notamment menacé:

- Par l'appauvrissement de la transmission du patrimoine culturel forestier d'une génération à l'autre;
- Par les dégâts causés aux sites culturels des forêts par des procédés modernes inadaptés d'exploitation et de sylviculture mécanisées.

Le patrimoine culturel comprend le patrimoine bioculturel, qui est la manifestation biologique de l'activité de l'homme dans le paysage, c'est-à-dire les pratiques agricoles et forestières traditionnelles. Ces pratiques sont la plupart du temps à l'origine de paysages culturels harmonieux et d'une biodiversité plus riche. Pour l'instant, quelques pays seulement ont commencé de s'interroger sur les mécanismes complexes qui sous-tendent le patrimoine bioculturel forestier et d'envisager des méthodes et des principes de conservation.

La Résolution de Vienne n° 3 fixe les grandes lignes de l'action en faveur du patrimoine culturel et spirituel, mais il faut passer des principes généraux aux orientations précises et pragmatiques. Il faut également sensibiliser davantage aux questions forestières, dans le secteur lui-même et en dehors, notamment parmi les responsables politiques, afin que les mesures prises soient largement soutenues par des parties prenantes aussi diversifiées que possible. Alors que certaines questions, par exemple la nécessité de protéger les restes matériels du patrimoine culturel dans les zones forestières (tels les sites archéologiques), sont relativement bien comprises dans beaucoup de pays, d'autres, touchant notamment aux éléments immatériels du patrimoine, le sont moins et sont donc plus négligées. L'indicateur 6.11 de la Conférence

ministérielle sur la protection des forêts en Europe, relatif aux valeurs culturelles et spirituelles, donne une information objective mais simplifiée sur un aspect de cette problématique (la protection des sites culturels) sans couvrir l'ensemble de celle-ci.

Dans bien des cas, l'action entreprise en faveur du patrimoine culturel forestier serait une contribution importante au développement rural durable.

Une stratégie adaptée à un site particulier, fondée sur des consultations multidisciplinaires et mobilisant les ressources et l'appui politique de parties prenantes très diverses, peut favoriser le développement durable du paysage rural. Une telle stratégie peut être fondée sur le tourisme rural et la redécouverte des modes de vie et des artisanats de la campagne, mais elle doit être viable sur le plan social, écologique et économique.

Les questions culturelles et spirituelles concernant les forêts doivent être abordées sous un angle transsectoriel. Outre le secteur forestier lui-même, beaucoup d'autres acteurs peuvent intervenir, notamment les pouvoirs locaux, les autorités culturelles, les organismes de développement, de tourisme et de protection de la biodiversité, les ONG écologistes, culturelles et sociales et les milieux scientifiques.

Dans beaucoup de pays, on connaît mal l'emplacement, la nature et le nombre de sites culturels. En préalable à toute action, il faut bien reconnaître l'importance de ce problème. Les questions, notions et définitions ne sont pas claires non plus.

Recommandations

Aux niveaux international et paneuropéen

1. La réunion au niveau des experts de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe de septembre 2005 devrait mettre sur pied un groupe consultatif qui élaborerait des propositions pour orienter les pays dans la mise en œuvre de la Résolution de Vienne n° 3.
2. D'autres institutions, notamment l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et l'Union internationale des instituts de recherche forestière, devraient être invitées à participer à l'avenir aux activités internationales touchant les dimensions culturelles et spirituelles de l'aménagement durable des forêts; il faudrait éviter tout double emploi et tirer profit de l'expérience acquise par ces institutions.

Aux niveaux régional, national et local

3. Les autorités et les organismes forestiers devraient renforcer leur capacité de définition et de réalisation de leurs objectifs dans le domaine culturel et spirituel, y compris leurs engagements au titre de la Résolution de Vienne n° 3, notamment en procédant à l'examen critique de leurs stratégies et de leurs priorités dans ce domaine et en recrutant les spécialistes compétents.

4. Il convient d'obtenir le soutien actif et sans réserve de toutes les parties prenantes, notamment les propriétaires de forêts, dès les premières étapes de l'élaboration des stratégies régionales, nationales ou locales.
5. Il faut songer à la sensibilisation, à l'éducation et à la recherche dans divers domaines, notamment le patrimoine bioculturel et la conservation du patrimoine culturel et immatériel (traditions orales, connaissances forestières traditionnelles, etc.). Il peut être nécessaire de mettre au point des stratégies de communication ciblées.
6. Les autorités et organismes forestiers devraient définir clairement leurs besoins de recherche-développement en ce qui concerne les dimensions culturelles et spirituelles de l'aménagement durable des forêts.
7. La coopération et le dialogue entre autorités forestières et autorités culturelles devraient être renforcés et organisés de manière régulière.
8. Tous les intervenants devraient s'efforcer de faire mieux comprendre les corrélations entre la conservation culturelle et la protection de la biodiversité.
9. La conservation et la protection du patrimoine bioculturel devraient être prises en compte dans les stratégies d'aménagement des forêts et des paysages. Les pays devraient être plus nombreux à étudier les mécanismes complexes à l'œuvre dans le patrimoine bioculturel forestier et proposer des méthodes et des principes.
10. Les pays devraient prendre des mesures pour fournir avant 2006 les données nécessaires à l'indicateur 6.11 de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Les responsables devraient à cet égard procéder à de larges consultations dans leur pays.
11. Les gouvernements devraient dresser l'inventaire de leurs sites culturels liés aux forêts ou réunir de quelque autre manière les informations nécessaires sous une forme pratique et exploitable (Système d'information géographique, Système de positionnement universel, base de données) afin que les opérateurs d'engins mécanisés puissent éviter les monuments culturels en terrain boisé.
